

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBad.*

**Article 1 :** Le tournoi est autorisé sous le **1900980**.

**Article 2 :** Tout participant doit être en règle avec la FFBad la veille de la confection des tableaux et doit être en possession de sa licence.

**Article 3 :** Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur les terrains.

**Article 4** Les juges-arbitres de la compétition sont : en qualité de Juge-Arbitre Principal MARNAY Gary assisté de en qualité de Juge-Arbitre Adjoint PERROTEZ Christophe. La compétition est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton et par les dispositions générales du Guide du Badminton (chap.32 à 35).

**Article 5:** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs (Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans) licenciés à la FFBad.

Les disciplines proposées pour les joueurs sont : SH, SD, DMx le samedi et DH, DD le dimanche. Chaque joueur pourra s'inscrire seulement dans un seul tableau par journée.

Le nombre total de joueurs est limité à **320**.

**Article 6 :** Les droits d'inscription sont de 17 € pour un tableau et de 20 € pour deux tableaux.

**Article 7 :** *Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les joueurs n'ayant pas respecté le règlement ou l'éthique sportive lors des éditions précédentes de notre tournoi.*

Une fois le nombre limite de joueurs inscrits obtenu ceux-ci seront placés en liste d'attente.

**Article 8 :** Aucune inscription ne sera prise par téléphone. D'autre part, toute modification ou annulation avant la date limite devra être faite par écrit. Sans cette notification, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Les inscriptions et règlement se feront via le site <https://www.score-center.fr/>

Date limite d'inscription : **le 26 janvier 2020**

CPPH pris en compte **le 06 février 2020**

Qu'elle est la date du Tirage au Sort des Tableaux ?

Tout joueur inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives\* en recommandé avec AR à la Ligue Occitanie de badminton. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive.

Le remboursement des droits d'inscription sera uniquement accordé pour un forfait justifié.

\* certificat médical, attestation de l'employeur justifiant le cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérative).

## REGLEMENT PARTICULIER

**Article 9 :** les matchs seront effectués en phase de poules pour les Simples, les Doubles et les Mixtes, **avec partout 2 sortants/poule**, si possible un maximum de poules de 4 dès qu'il y aura la possibilité de le faire, puis tableau à élimination directe.

Un minimum de 6 tableaux est garanti – « Top A » (meilleure cote) à « Top 5 » (moins bonne cote). Les joueurs/paires seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction du CPPH du joueur/paire au moment du tirage au sort de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Les tableaux ne seront pas forcément identique en nombre de joueurs/paires, afin de permettre une meilleure valorisation et équilibre de la compétition.

Le découpage reste à la libre appréciation du Comité d'organisation.

**Article 11 :** Les convocations seront envoyées par e-mail, directement aux joueurs via le site score center.

Il est conseillé de vérifier avant la date du tournoi si de nouvelles convocations ont été envoyées.

Les joueurs sont convoqués 1 heure avant l'horaire théorique de leur premier match.

**Article 12 :** Tout participant doit se faire pointer, dès son arrivée.

**Article 13 :** Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

**Article 14 :** Les joueurs bénéficient d'un délai de 3 minutes dès l'appel de leur nom avant le début du match (Test des Volants, préparation et changement de tenue).

**Article 15 :** Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage pendant les phases éliminatoires. Dans la mesure du possible, les phases finales seront arbitrées par des arbitres officiels, ou le cas échéant, selon la formule choisie par le juge-arbitre. Cependant en cas de litige, le Juge-Arbitre désignera un arbitre officiel (si disponible) pour arbitrer le match.

**Article 16 :** Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel choisi par le Comité d'Organisation, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du Juge-Arbitre.

**Article 17 :** Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre compétiteurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition sont les Yonex AS 20. Ils seront en vente dans la salle.

**Article 18 :** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h00 à l'avance. Afin de favoriser le bon déroulement de la compétition les joueurs convoqués après 13h sont invités à se faire pointer 30 mn avant leur heure de convocation.

**Article 19 :** Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs.

## REGLEMENT PARTICULIER

Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence. Tout manquement à ces obligations pourra le cas échéant être sanctionné par le Juge Arbitre (forfait, avertissement, disqualification).

**Article 20 :** Seuls les joueurs appelés à jouer auront accès aux terrains à l'exception des membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office) et les coaches. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette). Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set. Ils devront respecter les temps de pause réglementaires. 60 secondes à 11 points et 120 secondes entre deux sets.

**Article 21 :** Le temps minimum de repos entre deux matchs d'un joueur est de 20 minutes (le temps de repos est compté de l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

**Article 22 :** Tout volant touchant le plafond ou un élément accroché à celui-ci est faute, sauf au service où il sera remis au maximum 1 fois (soit 2 services maximum).

**Article 23 :** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Juge-Arbitre.

**Article 24 :** En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé(e) par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 13 du règlement des compétitions). Le cas échéant, un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le joueur, le Juge-Arbitre et le Comité d'Organisation.

**Article 25 :** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident à l'intérieur du gymnase, dans les vestiaires et en extérieur (parkings).

**Article 26 :** Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les tribunes avec leurs sacs et respecter les tribunes réservées aux spectateurs ainsi que la propreté des vestiaires mis à leur disposition.

**Article 27 :** Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1er jour du tournoi auprès du Comité d'Organisation (table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque).

## REGLEMENT PARTICULIER

**Article 28** : Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas. Celui-ci sera affiché dans la salle durant la compétition.

**Article 29** : Chaque joueur mineur présent doit être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui doit signer la feuille de responsabilité et qui s'engage à rester présent.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.